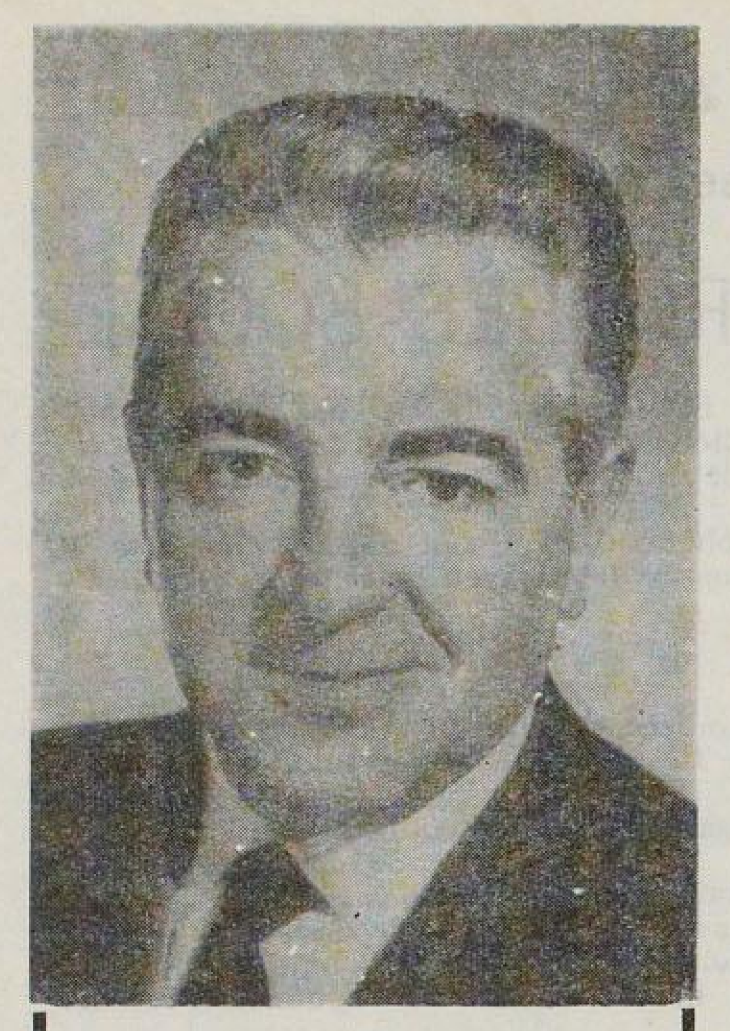
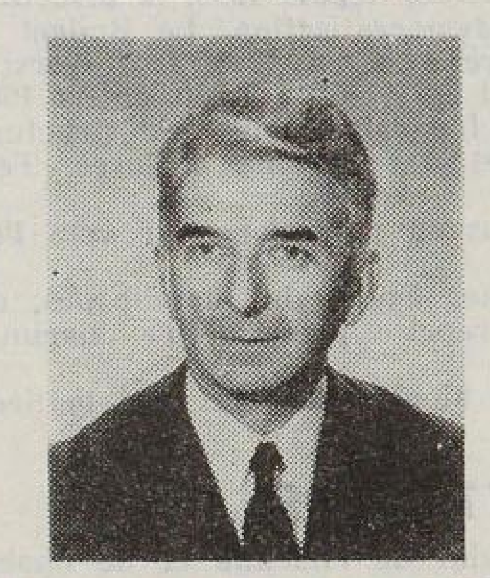


Henri DUVILLARD

Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Conseiller Municipal d'Orléans
Médaille Militaire
Croix de Guerre 39-45 (deux citations)
Blessé de guerre
Médaille de la Résistance
Croix du Combattant Volontaire 39-45
Chevalier du Mérite Social



Jean CHASSAGNE

Maire de Donnery
Député du Loiret

Directeur Honoraire d'Ecole Publique
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier des Palmes Académiques
Médaille d'Argent de l'Education Nationale
Croix de Guerre 39-45
Médaille de la France libérée
Croix du Combattant Volontaire de la Résistance

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 JUIN 1968

Département du Loiret • Circonscription d'Orléans-Est

UNION POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE

UNION DES DÉMOCRATES POUR LA Ve RÉPUBLIQUE

Chères Électrices, Chers Électeurs, d'Orléans, de Sologne et du Val de Loire

Vous me connaissez depuis de longues années et, depuis 1958, vous m'avez renouvelé, à chaque élection, votre confiance et fait ainsi la preuve de votre fidélité à notre cause.

Comme Conseiller municipal d'Orléans, comme Député, et enfin comme Ministre, j'ai, vous le savez, œuvré en faveur du développement économique et social du département du Loiret et du Grand Orléans, capitale de la Région Centre. Vous connaissez aussi mon ami Jean CHASSAGNE, dont vous avez pu apprécier le dévouement, la compétence ainsi que les qualités humaines.

Depuis le 8 avril 1967, date de ma nomination en qualité de Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans le gouvernement de M. Georges Pompidou, j'ai rétabli le dialogue avec toutes les Associations d'Anciens Combattants et poursuivi l'œuvre entreprise par mes prédécesseurs en faveur de tous mes ressortissants.

J'entends poursuivre cette tâche avec la participation de tous les intéressés, car je suis pleinement conscient de l'importance des questions qui restent à régler.

Dans les heures graves que nous venons de traverser, les Anciens Combattants et la grande majorité de leurs associations se sont dressés pour défendre la République et maintenir l'unité nationale avec le drapeau tricolore, ce dont je leur suis très reconnaissant.

Vous connaissez déjà mon programme qui est celui que vous aviez approuvé en mars 1967 et que le Gouvernement avait entrepris de réaliser depuis lors.

Son objet essentiel est à la fois de garantir la Paix, d'assurer le progrès dans la justice sociale et de rendre possible le développement et l'expansion de notre économie dans un climat d'ordre et de stabilité.

Sans doute, en présence des événements graves qui viennent de se dérouler, sera-t-il nécessaire de procéder à d'importantes réformes de structures, notamment en ce qui concerne nos universités, en même temps qu'assurer, à tous les échelons et dans de nombreux domaines, une participation plus importante des forces vives de la nation ; enfin de prendre les mesures sociales qui s'imposent, de telle manière que toutes les couches de notre Société puissent bénéficier de l'expansion actuellement en cours.

L'une des conditions d'un bon fonctionnement d'une démocratie moderne est, sans aucun doute, l'existence d'une majorité et d'une opposition dont la mission devrait être constructive.

Il ne saurait donc être valablement soutenu que la France se trouverait, de ce fait, être coupée en deux. Plus de 10 formations politiques sont présentes dans cette compétition, sans compter les organisations syndicales et professionnelles.

Les tentatives dites « centristes » ont, en 1965, aux élections présidentielles, et, en 1967, aux élections législatives, favorisé les extrêmes, et au Parlement, à quelques exceptions près, les membres de ces groupes se sont toujours associés aux motions de censure présentées par le Parti Communiste et la Fédération de la Gauche (F.G.D.S.).

En réalité, le choix est simple.

Entre :

Le communisme totalitaire, ses associés, voire ses complices ou les aventuriers sanglants de l'anarchie avec le drapeau noir ;

Et :

Les défenseurs de la liberté et du progrès, unis dans le respect de la légalité républicaine sur un programme de législature librement accepté ;

VOUS CHOISIREZ LA REPUBLIQUE FRATERNELLE, PACIFIQUE ET PROSPERE.

Henri DUVILLARD.
Ministre des Anciens Combattants.

Jean CHASSAGNE,
Député du Loiret,
Suppléant éventuel.

Face à la subversion, à l'anarchie, à la violence :

« Je ne changerai pas le Premier Ministre, dont la valeur, la solidité, la capacité méritent l'hommage de tous. »

Charles de GAULLE, 30 mai 1968.

« Je constate que, pendant ce temps là, le gouvernement est resté parfaitement cohérent autour du Président de la République, et je ne sais pas dans quel régime un tel exemple aurait été donné ».

Charles de GAULLE, 7 juin 1968.

POUR UNE FRANCE MODERNE

avec la participation des Forces Vives de la Nation

LA PAIX - LA PROSPÉRITÉ - LE PROGRÈS SOCIAL

Face au candidat unique présenté dans chaque circonscription par l'Union pour la Défense de la République qui a défini un programme commun de gouvernement, des « oppositions » se dressent et s'unissent pour tout détruire, mais sont incapables de définir une politique commune et de former un gouvernement stable et capable de faire face aux lourdes difficultés de l'heure présente.

Après les graves événements qui viennent de secouer le pays tout entier et ont failli l'entraîner à l'abîme, il faut, maintenant que l'ordre est rétabli et la liberté assurée, remettre le pays en marche vers l'expansion et le progrès, **dans un climat de concorde et de fraternité.**

POUR MAINTENIR LA PAIX

Grâce à la politique du Général de Gaulle, la France, après 25 années de guerre incessantes, connaît enfin, depuis 1962, la Paix. Elle entend contribuer de toutes ses forces à la recherche d'une solution négociée de nature à mettre fin à la guerre au Viet-nam.

Fidèle à ses amitiés traditionnelles, **elle refuse** par avance de s'engager dans des conflits qu'elle déplore et qu'elle désapprouve.

En coopérant avec tous les peuples, en assurant une défense nationale moderne, en construisant les Etats-Unis d'Europe, et en assurant le fonctionnement du **Marché Commun industriel et agricole aujourd'hui réalisé,** en contribuant enfin à assurer une aide efficace aux Etats du Tiers Monde en voie de développement, nous maintiendrons notre Pays hors de toute aventure, et resterons fidèles à notre mission de rayonnement dans le monde.

POUR GARANTIR LA PROSPERITE

La stabilité de la monnaie et le refus de l'inflation, une meilleure répartition de l'impôt, la défense de la libre entreprise en même temps qu'une expansion progressive et régulière sont seuls de nature à assurer le développement de la prospérité du Pays.

La prospérité, cela veut dire :

— l'accession à une puissance économique, dynamique, grâce à la participation de toutes les forces vives de la Nation, par la modernisation de nos entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles qui doivent devenir compétitives sur le Marché Européen ;

— l'élévation du niveau de vie et le plein emploi ;

— la réalisation de grands équipements collectifs sociaux, sanitaires, éducatifs et sportifs, ainsi qu'un effort accru en faveur de la recherche scientifique et technique, enfin la poursuite de la décentralisation dans le cadre régional.

D'où la nécessité de planifier le développement économique et social, sans jamais oublier que les moyens qui doivent être mis en œuvre ont, **pour seul objet, d'améliorer l'existence de l'Homme, but final de notre action.**

POUR ASSURER LE PROGRES SOCIAL

C'est pour donner à la jeunesse sa chance entière que la V[e] République a décidé, depuis 1959, **la priorité à l'Education Nationale dans le domaine de l'équipement comme dans celui de la démocratisation.** Le Budget de l'Education Nationale représente aujourd'hui 19 % du budget de la Nation, contre 9 % en 1958, 7 Universités ont été créées dont celle d'Orléans, et le nombre des boursiers est passé de 360.000 en 1958 à 1.250.000 en 1967.

Il faut aujourd'hui aller plus loin, c'est-à-dire transformer l'Université française dans ses structures comme dans ses méthodes avec la participation des Enseignants, des Etudiants et des Parents d'Elèves. Telle doit être la mission des Etats Généraux de l'Université française.

Le logement continuera de faire l'objet d'un effort accru et devra de plus en plus s'orienter vers l'accession à la propriété et la construction de logements sociaux.

Nous poursuivrons l'effort entrepris en faveur de la famille, des personnes âgées, des handicapés, des retraités, des rapatriés et, de façon plus générale, nous accentuerons l'œuvre entreprise pour mettre chacun à l'abri du besoin et de la maladie, et assurer à tous une vieillesse heureuse.

Enfin, grâce aux lois votées par le Parlement, 98 % des Français seront bientôt couverts par la Sécurité Sociale, alors que 66 % seulement l'étaient en 1958.

CHÈRES ÉLECTRICES, CHERS ÉLECTEURS,

Le 23 juin 1968, votre décision engagera le sort de notre Pays comme celui de chacune et de chacun d'entre vous.

Entre l'aventure et la confusion dans lesquelles, vous le savez maintenant, le pays se trouverait plongé si par malheur « les oppositions » triomphaient, grâce à leurs alliances contre nature inspirées par le seul intérêt électoral.

A la majorité d'union nationale qui se présente à vous avec le bilan de ses réalisations, la preuve de sa cohésion pendant 10 années et un programme de gouvernement qui ouvre et garantit l'Avenir et qu'elle s'engage à réaliser ;

VOUS MAINTIENDREZ VOTRE CONFIANCE A HENRI DUVILLARD EN ASSURANT CETTE FOIS, DES LE PREMIER TOUR, LE SUCCES DE SA CANDIDATURE.

Vive le Département du Loiret.
Vive la République.
Vive la France.

Henri DUVILLARD,
Ministre des Anciens Combattants.

Jean CHASSAGNE,
Député du Loiret,
Suppléant éventuel.

Vu, le Candidat.

IMP. DU BOURDON-BLANC - ORLÉANS